

**COMMUNE DE SAINT MARTIN LE CHATEL
01310 SAINT MARTIN LE CHATEL**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JANVIER 2022**

Membres présents : Mesdames et Messieurs BERTHAUD Nadège, CHENAUX Christian, CURT Loïc, DEBAT Christophe, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, LOUVET Jean-Philippe, MOREL Lilian, PELUS Stéphanie, RAVET Jean-François, SAGE Isabelle.

Membres excusés: DUMAIRIE Esther, RENARD Emma donne procuration à Nadège BERTHAUD

Membres en exercice : 13

Membres présents à la séance : 11

Monsieur Jean-François RAVET est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques ou observations concernant le compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Finances- administration générale

Par délibération en date du 10 juin 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Conformément à l'article L.2122-23 de ce même code, Madame le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'elle a prises par délégation.

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain.

Décisions :

- N° 2021-09 : DIA déposée le 21 décembre 2021 par Maître Thierry MANIGAND, notaire – 01000 BOURG-EN-BRESSE (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AR 143, situé 137 route de la Perrette.
- N° 2021-10 : DIA déposée le 23 décembre 2021 par SCP MONTAGNON, PANCHON, DAUBORD, notaires – 01340 MONTREVEL-EN-BRESSE (Ain), concernant la vente de non-bâti, cadastrés AM210 ; AM212 ; AM215, situés à Liarat et 196 route du Blétonnet.
- N° 2021-11 : DIA déposée le 23 décembre 2021 par Maître Sébastien PEROZ, notaire – 01660 MÉZÉRIAT (Ain), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AM189, situé 51 place de érables.
- N° 2022-1 : DIA déposée le 6 janvier 2022 par Maître Jean FROMONTEIL, notaire – 71960 LA ROCHE VINEUSE (Saône et Loire), concernant la vente d'un bâti sur terrain propre, cadastré AP 457, situé 507 chemin de la Chapelle.

2. Cabine de télémédecine de Saint-Julien sur Reyssouze – Convention de partenariat pour la répartition des charges de fonctionnement

Le conseil municipal doit délibérer afin d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour la répartition des charges de fonctionnement entre les 25 communes de la Conférence Territoriale Bresse et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse.

La répartition des charges pour les communes prend en compte 3 critères :

- L'éloignement géographique
- Le temps de trajet
- L'indicateur démographique

En fonction de ces 3 critères, le coût pour la commune est évalué à 500 € par année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention.

1. Délibération pour la modification des tarifs de location pour les salles communales

Mme Nadège BERTHAUD, adjointe, propose une révision de la grille tarifaire des locations pour les associations extérieures à la commune ainsi qu'une modification des tarifs de caution.

	Habitants de la commune	Personnes (physiques ou morales) extérieures à la commune	Associations de la commune		Associations extérieures	CAUTION	
			3 premières manifestations	Chaque manifestation supplémentaire	Location possible du mardi au jeudi	salle	Ménage
SALLE DES FETES						1 200 €	100 €
1 journée (salle + cuisine et vaisselle + lessivage du sol + nettoyage des sanitaires (sol et éléments) chauffage ou climatisation inclus	210 €	450 €	0 €	100 €	100 €		
2 journées (salle + cuisine et vaisselle + lessivage du sol + nettoyage des sanitaires (sol et éléments) chauffage ou climatisation inclus	300 €	600 €			non		
SALLE ANNEXE **						500 €	100 €
1 journée	60 €	550 €* [*]	0 €	40 €	non		
2 journées	90 €	750 €* [*]					
AIRE DE LOISIRS						100 €	/
1 journée	35 €	60 €	0 €	0 €	non		
2 journées	50 €	90 €					

* la salle annexe ne peut être louée qu'avec la salle des fêtes

** La location de la salle annexe ne peut se faire qu'un mois en avance

*** La caution pourra être encaissée si les abords de l'aire de loisirs ne sont pas nettoyés

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que le montant de la location pour les associations extérieures sera de 100 € (du mardi au jeudi) et que le montant des cautions soit revu de la manière suivante :

- 1200 € pour la salle des fêtes
- 500 € pour la salle annexe (si la salle annexe est louée seule),
- 100 € pour l'aire de loisirs.

Une caution de 100 € sera demandée pour le ménage (SDF et salle annexe).

Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du conseil que Grand Bourg Agglomération a adressé à la commune une demande de recensement des emplois saisonniers pour l'année 2022.

Elle propose le recrutement, comme chaque année, de 2 agents saisonniers à hauteur de 17h30 par semaine (10h pour le fleurissement et 7h30 pour la commune).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Madame le Maire fait part aux membres du conseil que de nombreux dépôts sauvages ont été constatés sur la commune. Elle propose de mettre en place des sanctions financières. Les membres du Conseil municipal seront appelés à délibérer sur cette question lors du prochain conseil municipal.

Madame le Maire informe des dates des élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et des élections législatives (12 et 19 juin 2022).

Il est décidé d'assurer 2 permanences de 3 personnes.

Madame le Maire informe qu'une proposition d'acquisition des parcelles AP 261, AP 262 ; et une partie de la parcelle AP 342 a été faite au directeur de la MAB.

L'EPF est en charge de ce dossier.

- Urbanisme (rapporteur : Catherine DUC)

Madame DUC Catherine et Madame le Maire ont rencontré le 25/01 les responsables de LOGIDIA concernant l'aménagement du centre village. Une rencontre sera organisée prochainement avec la commission urbanisme.

Madame DUC Catherine a contacté ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) sur la nécessité d'équiper les locaux scolaires de capteurs CO2.

Le contrôle de la qualité de l'air des locaux réalisé début 2021 n'a donné suite à aucune obligation, l'aération régulière des classes est suffisante. De ce fait, il est décidé de ne pas équiper les salles de classes de capteurs de CO2.

- Voirie (Rapporteur : Jean-Philippe LOUVET)

Un recensement des travaux de voirie a été fait afin de préparer le programme de voirie 2022.

Un devis a été demandé pour la création de places de parking supplémentaires à proximité de la salle des fêtes.

Monsieur LOUVET Jean-Philippe propose l'installation de balises route de Malafretaz pour sécuriser un danger sur l'accotement.

Un radar pédagogique a été réservé à titre gratuit à Grand Bourg Agglomération pour le mois de Février ; il sera installé dans un premier temps route de Polliat.

Monsieur LOUVET informe le conseil qu'il est en attente de devis pour la réfection des massifs à l'entrée du village (route de Polliat).

Monsieur LOUVET informe des travaux qui ont lieu sur les terrains communaux : arrachage des bambous, arbres élagués et broyés.

Les essais de « plaques » sur la route de Cras demandés conjointement par les communes d'Attignat, Bresse-Vallons et Saint-Martin-le-Châtel seront prochainement réalisés par l'Etablissements Colas.

Un courrier est en cours de rédaction pour informer les propriétaires sur la nécessité d'entretien des haies et des arbres sur les terrains privés en bordure de voie publique.

- **Bâtiments (rapporteur : Christian CHENAUX)**

Monsieur CHENAUX Christian informe que les travaux de réfection du sol de la salle de motricité suite aux malfaçons, seront réalisés en juillet 2022.

La chaudière de l'église est réparée (ventilateur dégrippé), un capteur de monoxyde sera installé prochainement.

Monsieur CHENAUX Christian a participé à une réunion concernant la création d'un terrain de foot à Curtafond. L'entretien des terrains sera à la charge des 5 communes partenaires.

- **Commission CCCSPV (rapporteur Christian CHENAUX):**

- Intégration de Madame Lisa FELIX
- Passage de 3 pompiers au grade de sapeur 1ère classe (LAGET Jonathan, LARBI Alexandre, LEMAIRE Florent) et de M. REVOL au grade d'adjudant.

L'ensemble de ces changements a été validé.

- **Intervention d'Isabelle SAGE :**

Madame SAGE propose la création d'un groupe de travail sur le projet « Clos Charvet ». Ce groupe sera constitué de Christophe DEBAT, Sandrine DUBOIS, Lilian MOREL, Stéphanie PELUS, Jean François RAVET et Isabelle SAGE.

Prochain conseil municipal : 23 février 2022 à 20h00

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Sandrine DUBOIS

Nadège BERTHAUD		Catherine DUC	
Christian CHENAUX		Esther DUMAIRE	
Loïc CURT		Jean-Philippe LOUVET	
Christophe DEBAT		Lilian MOREL	
Sandrine DUBOIS		Stéphanie PELUS	
Jean-François RAVET		Emma RENARD	
Isabelle SAGE			